

La Bibliothèque de www.mondaye.com

La discipline du réfectoire dans un monastère prémontré au XVIIe siècle : à l'école de Servais de Lairuels

par f. Dominique-Marie Dautzet

Il n'est pas possible de faire, dans le cadre restreint de cette communication, toute l'archéologie de la législation prémontrée concernant le réfectoire. Il faudrait étudier les codifications primitives dans leur rapport aux usages cisterciens, puis les codifications successives[1]. Disons seulement que la discipline du réfectoire n'a guère changé dans les textes législatifs au cours des âges. Au début du XVIIe siècle, on vivait sous le régime de la cinquième rédaction des Statuts, promulgués par l'abbé général Jean de L'Escluse en 1505. La réalité, elle, pouvait être évidemment différente. En tous cas, ces Statuts, quoique destinés à redonner le sérieux nécessaire à la vie conventuelle prémontrée, comportaient tout de même des adoucissements par rapport aux précédents, notamment en matière de jeûne et d'abstinence.

En tout état de cause, ils ne suffirent pas à maintenir la discipline religieuse, et l'Ordre de Prémontré, après le Concile de Trente (1545-1563) avait un sérieux besoin de réforme. C'est dans ce contexte réformateur que les généraux François de Longpré[2] puis Pierre Gosset, à partir de 1613, préparèrent une nouvelle législation, qui devait aboutir à la sixième codification : les Statuts de 1630[3].

Bien qu'au début parfaitement dans l'ordre, l'action réformatrice de l'abbé lorrain Servais de Lairuels se situe un peu en marge de la marche générale. Lairuels, promu vicaire général de l'Ordre, et circulant partout, à ce titre, fut ému par le spectacle affligeant des maisons de l'Ordre. Ce réformateur dans l'âme, avait cependant compris que le retour à l'Antique rigueur, stricto sensu, était impossible à imposer à l'Ordre entier : il fallait le réserver à une élite. C'est le sens de son action dans sa propre abbaye de Sainte-Marie aux Bois (transférée à Pont-à-Mousson en 1610) puis dans la congrégation réformée qu'il patronnera.

Pour l'Ordre entier, il affirma longtemps - et dès 1603 - qu'il suffisait de s'en tenir aux points « essentiels » et « substantiels » de l'Ordre, pour que la vie religieuse fût sauvée. Les points essentiels, c'étaient évidemment les trois vœux. Quant aux points substantiels, ils concernaient la Règle de saint Augustin, les termes de la profession, la récitation des heures, le port de l'habit blanc, les pénitences de Carême et d'Avent, mais aussi - et peut-être surtout - sur ce que Lairuels appelle : la *communitas victus et vestitus* : la communauté de la table et du vêtement.

Ce dernier aspect est très important, parce qu'il est le signe d'une vie commune réelle. Si les frères mangent ensemble et s'habillent au même vestiaire, c'est qu'ils vivent vraiment en commun. Le vivre et vêtement sont deux signes sans lesquels monastères, comme le disait Lairuels, cessent d'être des monastères[4] : parce qu'ils sont essentiels à la pauvreté. La pauvreté augustiniennne, du moins, qui n'est pas de tant de ne rien avoir que d'avoir tout ensemble, tout en commun. Accepter d'être nourri et vêtu (c'est si important pour l'homme...) par un autre, c'est le meilleur signe d'abandon, concret, de la volonté propre.

Je voudrais donc ici seulement feuilleter brièvement les Statuts prémontrés du début du XVIIe siècle et surtout les deux ouvrages de Servais de Lairuelz, son *Optica Regularium* de 1603, et son *Catechismus Novitiorum* de 1623, pour y relever quelques indications concernant la table commune et l'observance qu'on doit y garder. L'*Optica* est un commentaire de la Règle de Saint Augustin, dans lequel le réformateur expose toute sa doctrine de la vie religieuse : une sorte de « manifeste » réformateur. L'autre livre est un manuel très riche d'enseignements pour former l'esprit des novices et leur expliquer en détail les observances de la vie religieuse. L'examen de ces deux livres, conjugués avec les Statuts, permet de se représenter assez bien le rituel observé, mais surtout comment, dans ce début du siècle, un abbé ou un maître des novices expliquait aux plus jeunes le sens des comportements monastiques.

La Bibliothèque de www.mondaye.com

1. Le rituel de la table : sonneries et station

En fait, le rituel de la table commence avant la table[5]. Comme une liturgie, tout rassemblement communautaire - à une époque où l'on ne porte pas l'heure sur soi ! - suppose l'appel par les cloches. Le repas est sonné trois fois. La première fois, on sonne quelques coups à la cloche de l'église ou du dormitorium (à condition, disent les Statuts[6], que cette cloche puisse être entendue partout, y compris par ceux qui sont hors de la maison).

La deuxième sonnerie est plus rapprochée, elle se fait dans le cloître, sur une tablette de forme et de matière variées sur laquelle on frappe. Dans l'Ordre de Prémontré, explique Lairuels, on use du cymbalum, tablette de bronze, de forme arrondie, et cet usage est exclusivement réservé au réfectoire. La tabula, tablette en bois, taillée comme un chevron, sert pour d'autres usages. Le cymbalum est pendu dans le cloître, non loin du réfectoire[7].

L'abbé de Sainte-Marie-Majeure s'intéresse de près à cette question de sonneries : le cymbalum a aussi un rôle spirituel : il rappelle que par le passé, la force du cymbalum, qui invitait aux actes sévères de la tempérance, était telle qu'elle mettait les démons en fuite[8] ! Lairuels soupire après cette efficacité des anciens cymbala : si ceux de son temps pouvaient être aussi forts ! Mais naturellement, dit-il, on voit pourquoi les religieux intempérants ont supprimé cette sonnerie : ils produisent d'autres musiques, comme le bruit des couteaux !

Cette deuxième sonnerie est l'appel à la « station ». C'est un moment fort important, calqué sur la station faite avant d'entrer au chœur, pour les offices ou la messe. Après s'être lavé les mains[9], les frères se rendent à la station et méditent un moment. Lairuels explique dans l'Optica qu'il a conféré à Prémontré avec Jean Lepaige, l'historien et docteur prémontré qui fut recteur du collège parisien, de l'importance de la station. Il s'était étonné de voir des bancs de pierre (scanna lapidea) sur les murs extérieurs du réfectoire, dans les anciens monastères de notre ordre, et Lepaige avait expliqué leur utilité : les convers s'asseyaient là avant vêpres, chapitre et complies pour faire leurs prières prescrites[10].

Mais la station d'avant le repas est demandée par les Statuts à tous les religieux, convers ou choristes ; ils doivent, dit Servais, méditer sur la bonté et la largesse de Celui qui les reçoit à table, prier pour les fondateurs et se préparer à se tenir bien à la table du Crucifié. C'est un usage que l'abbé avoue avoir appris de son prédécesseur le saint abbé Daniel Picart, qui avait entrepris de réformer sa maison. Il l'a retrouvé également dans la littérature monastique : notamment chez Thomas de Kempen, qui invitait aussi ses novices à prier pour les bienfaiteurs et les défunts, avant le repas[11].

Aux murs du réfectoire de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, étaient donc affichés les sujets de méditation proposés pour chaque jour de la semaine. On peut évidemment se demander quel espace de liberté restait au chanoine dont les gestes et les pensées étaient ainsi guidées, mais l'aspect positif était certainement l'invitation permanente au recentrement sur l'essentiel et à la réflexion incessante sur le sens de la vie que ces religieux avaient choisie. Voici ce qui était inscrit sur les murs :

Le dimanche à la station, avant de prendre le repas

Tu t'approches de la table de Dieu,

puisque les biens de ce monastère appartiennent au Dieu crucifié.

Fais bien attention de ne pas l'offenser dans ces biens.

Car celui qui se trouve à la table d'un roi

surveille son comportement et ses gestes de manière à ne pas l'offenser.

Le lundi

La Bibliothèque de www.mondaye.com

Songe que tu es un pauvre.

Que tu vis dans un lieu de pauvreté, une sorte d'hôtellerie.

Aussi bien, veille à dépenser peu,

et fais quelques prières pour les bienfaiteurs qui te nourrissent et te vêtissent.

Le mardi

Songe que ton corps est un récipient dans lequel tout ce qui entre se corrompt.

Si bien qu'il est sot de rechercher avidement des mets délicats ou riches

qui le remplissent.

Le mercredi

Songe que bien des pauvres enfants de Dieu, tes frères,

mettraient leurs délices dans des mets que tu regardes avec dégoût.

Le jeudi

Songe avec notre saint Père Augustin

qu'il faut prendre les aliments comme les médicaments :

on ne les prend que par nécessité.

Le vendredi

Songe que Dieu ne se trouve pas

au pays de ceux qui vivent dans les douceurs,

mais parmi ceux qui portent leur croix dans leur cœur.

Le samedi

Songe que celui qui s'adonne au ventre arme contre lui l'ennemi,

et qu'il s'attire les maladies de l'âme et du corps.

La fin de la station est marquée par une troisième sonnerie, la cloche elle-même du réfectoire (campanula) actionnée par le président du repas (l'abbé, ou le prieur, ou un officier en leur absence). Il agite cette clochette pendant tout le temps de l'entrée des religieux dans le réfectoire. Les frères entrent en procession, nue-tête[12], deux par deux en commençant par les plus jeunes. Ils s'inclinent en arrivant au milieu du réfectoire, et vont se placer devant les tables, debout, en deux rangs qui se font face, « chœur contre chœur ». C'est le même mouvement qu'à l'église.

La Bibliothèque de www.mondaye.com

2. Le rituel de la table : bénédiction et installation

Pour Servais de Lairuels, le repas n'est pas qu'affaire de manger, mais plutôt un moment communautaire fort, de prière, nourriture spirituelle et charnelle, d'apprentissage de l'ascèse et de pénitence. Il s'exprime ainsi : Voici ce dont on s'acquitte principalement au réfectoire : bénédiction de la table, lecture de table, restauration, exécution des peines décidées au chapitre, demande du pardon, action de grâces. Ainsi le mot de « manducatio » est-il soigneusement entouré, presque occulté par les oeuvres pies d'une communauté assemblée, priante et pénitente. Le réfectoire, dans l'esprit de l'abbé-réformateur, n'a finalement qu'un défaut : il faut bien y manger.

La bénédiction de la table est pour Lairuels une nécessité absolue, et il consacre tout un chapitre[13] de son Catéchisme à ce rituel. D'abord, le signe de la croix opéré sur les aliments a une vertu de protection parfaite contre le démon. Tous ceux qui ont essayé d'absorber la nourriture sans demander la bénédiction du Seigneur auparavant s'en sont repentis, car le démon en profite pour s'infiltrer dans les mets du repas : seipsum ingerit deglutiendum, « il se fait avaler en prime ». L'abbé de Sainte-Marie-Majeure accumule les preuves par des témoignages pris à l'antiquité païenne ou à l'histoire chrétienne. Au milieu de ces histoires d'ingestions diaboliques, celle prise à la vie de Norbert est évidemment remarquable. Au fond d'une urne propre et remplie d'eau pure, le démon s'était caché, sous la forme d'un crapaud, et attendait d'être servi aux frères ; Norbert ordonna de le jeter au loin en disant : sa ruse est plus grande que sa force ! La bénédiction de la table a donc un caractère d'exorcisme.

Ensuite, la bénédiction a pour effet de faire porter à la nourriture un meilleur fruit spirituel. Lairuels raconte la charmante histoire de ces chevaliers au tempérament belliqueux, qui ne voulaient pas cesser leurs tournois, malgré le Carême qui approchait. Saint Bernard bénit la bière qu'ils absorbaient, et la boisson eut l'effet inverse d'une excitation : au contraire, elle leur enflamma le cœur à entrer au monastère, dans une autre milice, pacifique celle-là[14].

La bénédiction se déroule ainsi. L'abbé ou le président dit : Benedicite et tout le monde répond : Dominus. Puis le chantre entonne le verset : Oculi omnium et tout le monde continue, en ajoutant la doxologie. Ensuite on chante Kyrie eleison puis tout le monde s'incline pour chanter le Pater. Enfin, aux derniers mots du Pater, on se redresse, et le célébrant se tourne vers la table de présidence, fait un seul grand signe de croix dans sa direction, et prononce l'oraison : Benedic Domine.

L'installation est la suivante : chacun gagne sa place, à son rang de profession, le long des deux tables disposées de chaque côté du réfectoire. Au fond du réfectoire, centrée et un peu surélevée, la table de présidence. L'abbé s'y asseoit toujours seul. S'il est absent, le prieur s'y asseoit, seul aussi, mais sur la droite de la table ; s'ils sont tous les deux absents, le sous-prieur vient s'y asseoir, seul, mais du côté gauche. S'ils sont tous les trois absents, le circateur - s'il est prêtre - peut s'y asseoir, du côté de la table inférieure où il s'asseoit ordinairement. L'usage devait être à l'origine de ne dresser qu'un siège à la table de l'abbé, pour lui ou pour celui qui s'y asseyait en son absence, mais pour des motifs décoratifs probablement, l'usage de laisser trois sièges en permanence à cette table s'était répandu : Lairuels dit qu'à Parc et à Pont-à-Mousson, c'était ainsi.

Les frères ne s'installaient que d'un côté de chacune des deux tables. Lairuels dit que c'est un usage cardinalice - ce qui est une référence pour lui, assurément - et y voit trois avantages : cela favorise le silence, c'est plus commode pour distribuer la nourriture et plus esthétique pour disposer les assiettes et les plats, et enfin, cela évite à chacun la tentation d'inspecter le contenu de l'assiette d'un autre frère (celui d'en face est trop loin, et on ne tournera pas la tête pour voir l'assiette du voisin de gauche ou de droite). Ces trois « avantages » sont caractéristiques, d'ailleurs, de la conception de la table que développe le réformateur, dans l'esprit des coutumes anciennes : la liturgie de la table, comme celle de l'église, suppose à la fois le calme, l'aisance et la beauté, l'intériorité.

La Bibliothèque de www.mondaye.com

3. La lecture de la table

Servais de Lairuels devient formel : c'est un usage universel de la vie régulière, sanctionné par la Règle de saint Augustin - qui dit : Que votre bouche ne soit pas seule à prendre de la nourriture, mais que vos oreilles se nourrissent aussi de la parole de Dieu. Tous les législateurs de l'Orient et de l'Occident sont d'accord sur ce point[15]. Quant à lui, il voit trois raisons de lire à table. D'abord pour que le silence ne soit jamais rompu. La parole appartient au lecteur, les autres se taisent - *sedentes taceant* dit la Règle - et usent de signes pour les besoins de la table. Ensuite, la lecture évite la tentation des conversations oiseuses, médisantes, bouffonnes[16]. Enfin, la lecture est nourrissante pour l'âme, comme le suggère la Règle. Il s'agit des Livres saints et de lectures pieuses - *libri pii*, dit le réformateur, sans préciser.

Du coup, cette lecture doit être très soignée : le lecteur, s'il se trompe dans sa lecture, doit demander la *venia*, en se prosternant au milieu du réfectoire, à la fin du repas. Cet usage d'ailleurs, note Servais de Lairuels, n'est pas seulement prémontré, les bénédictins réformés de Saint-Vanne viennent de le sanctionner chez eux également dans leur chapitre de 1622[17].

Pendant sa lecture même, disent les Statuts[18], le lecteur doit jeter un œil régulièrement vers l'abbé ou celui qui préside la table (*attendat ad Praesidem*) afin de voir si on lui fait signe de corriger quelque erreur qu'il n'aurait pas repérée lui-même dans sa lecture. Du reste, s'il ne comprend pas quelle erreur on lui reproche, il doit répéter la phrase jusqu'à ce qu'il ait trouvé : on avait intérêt à ne pas confier la charge à un lecteur trop sot !

Tout ceci posé, il semble qu'au début du XVII^e siècle, le silence perpétuel au réfectoire n'était plus observé dans bien des monastères prémontrés : Lairuels dit que bien des supérieurs font lire à table seulement au début et à la fin du repas[19]. Ces religieux-là violent la Règle d'Augustin, dit-il, et désobéissent aux statuts adoptés par le chapitre de 1605, qui dit : Pour que la bouche ne soit pas seule à prendre la nourriture, on renouvelle la décision du chapitre général sur la lecture continue pendant tout le temps du repas et Lairuels donne le texte du chapitre de 1532 qui en avait traité.

Cet usage de la lecture continue paraissait certainement obsolète à beaucoup, qui préféraient des conversations mondaines et avaient honte de manger comme les anciens moines. La contestation faisait rage, et l'abbé de Pont-à-Mousson s'en fait l'écho. Il a entendu de ses propres oreilles des religieux dire à l'abbé général Pierre Gosset : Nous sommes des hommes, et nous ne connaissons point la manière de manger du bétail : il faut suivre les traces humaines, pas celles des troupeaux[20]. Lairuels s'insurge, si Pachôme, Basile, Augustin, Benoît, Grégoire, Norbert, Bernard, François et Dominique sont du bétail, alors sans doute il faut parler à table.

L'évolution architecturale de l'espace-réfectoire aux XVII^e et XVIII^e siècle est concomitante, du reste, avec cette désaffectation de la lecture. Les grands réfectoires, comme l'a bien montré Philippe Bonnet, deviennent des exceptions[21] : celui de Saint-Martin de Laon mesurait 279 m², et celui de Cuissy, encore plus grand, mesurait 323 m² ! mais partout ailleurs on avait réduit les dimensions, soit que le nombre de la communauté ait décrépu soit pour rendre le chauffage plus aisé. En fait, dans beaucoup d'endroits - spécialement dans l'Est et le Nord de la France (Étival, Flabémont, Jovilliers, Mureau, Septfontaines en Bassigny, Vicoigne, Bucilly) - la communauté avait deux réfectoires, l'un pour l'hiver et l'autre pour l'été[22]. Un autre usage répandu était d'avoir une salle à manger ordinaire, à taille humaine, et un grand réfectoire d'apparat, qu'on n'utilisait que pour les solennités et les réceptions.

On perdait également au XVII^e siècle le sens de la destination spécifique des pièces du rez-de-chaussée des monastères : à Dommartin, en 1672, le réfectoire devient salle capitulaire (ce qui suppose qu'on a trouvé un endroit plus commode pour le réfectoire) et en 1745, la salle capitulaire de Vicoigne devient réfectoire d'hiver : la liturgie de la table se promène, signe qu'elle n'est plus vraiment vécue ?

En tous cas, dans l'espace restreint, plus convivial, moins liturgique, le goût de la lecture continue devait disparaître facilement. Ph.Bonnet dit que le cas de Pont-à-Mousson, où l'inventaire de 1790 mentionne une tribune de lecteur sculptée, semble fort isolé.

La Bibliothèque de www.mondaye.com

4. Le service ordinaire du repas

D'abord, personne ne commence à toucher à quoique ce soit à table avant que la lecture n'ait commencé. Une fois que tout le monde est assis, personne n'entre dans le réfectoire ni n'en sort plus sans permission. Le retardataire va s'asseoir à la dernière place de sa table (soit prêtre, soit convers) et dit secreto, en guise de bénédiction, un Pater et un Ave.

Les serviteurs, qui eux, vont et viennent pendant le repas, doivent installer avant la prière les plats (scutellas) et tout ce qu'ils peuvent, mais une fois la bénédiction commencée, ils se tiennent sans bouger à leur place, et ne reprennent leur circulation que lorsque tout le monde est assis. Ils sont attentifs aux besoins des frères, mais un frère peut leur faire un signe, par exemple s'il en voit un autre dans le besoin et que les serviteurs ne l'ont pas aperçu.

Chacun doit avoir son assiette à lui - habent singuli singulos discos - et le serviteur sert chacun dans son assiette. Servais de Lairuels en donne une explication assez surprenante pour nous. Cette disposition a deux avantages, dit-il : d'abord, cela évite qu'un frère ne vole son voisin, s'ils avaient à plonger tous deux dans le même plat pour s'y servir eux-mêmes. Ensuite, cela évite qu'un frère ait du dégoût à se servir dans un plat où il aura vu plonger, avant la sienne, la main sale ou galeuse (sordidam vel scabiosam) de son voisin de table !

Si un frère a un régime particulier - du fait d'une infirmité ou d'une maladie passagère - on peut lui apporter un plat spécial ou supplémentaire, comme le permet la Règle de saint Augustin, qui n'est pas « égalitaire » au mauvais sens du terme. Seulement, il s'agit d'une concession, aussi, pour le marquer, les serviteurs viennent montrer le plat à celui qui préside la table, et celui-ci, d'un signe, donne son aval. Ce plat spécial, disent les Statuts, le frère qui le reçoit a le droit d'en faire bénéficier son voisin de gauche ou de droite - mais eux exclusivement.

Il est interdit par ailleurs d'emporter quoique ce soit des restes du repas hors du réfectoire ou d'en mettre de côté.

Si quelqu'un a manqué aux usages ou commis une faute envers un frère pendant le repas, il va se mettre à la fin du repas à genoux au milieu du réfectoire, et ne se relève que sur un signe du supérieur.

A la fin du repas, les serviteurs desservent les tables entièrement - comme on fait de l'autel après la communion - et ce n'est que lorsqu'ils ont terminé leur tâche qu'on fait la prière d'action de grâces. L'abbé donne un coup de cloche, le lecteur chante - sur un ton un peu plus haut que la lecture tonale : Tu autem Domine, miserere nostri. Tout le monde répond : Deo gratias, et on se lève, en se mettant sur deux rangs, chœur contre chœur, comme au début du repas. Le chantre entonne : Confiteantur tibi. A la fin de l'oraison, le chantre commence le psaume Miserere (psaume 50, pénitentiel) et c'est le signal du départ : tous s'inclinent vers la croix placée au fond du réfectoire, au dessus de la table de présidence, et la procession s'ébranle vers l'église.

5. Mais faut-il nourrir le combattant spirituel ?

Dans son chapitre sur la discipline du réfectoire, Servais de Lairuels s'étend longuement sur les vertus du jeûne, et il y aurait une étude passionnante à faire de ses théories, notamment des fondements culturels et scripturaux du jeûne sacré, de la « sainte anorexie », pour ainsi dire. Il y a un paradoxe contraignant, pour le réformateur. D'un côté, il faut bénir Dieu dans sa création - il écrit : Tu dois tenir fermement que toute créature de Dieu est bonne et qu'il n'y a rien à en rejeter. Les serviteurs de Dieu, qui s'abstiennent de viande ou de vin ne le font pas parce que ce seraient des nourritures impures[23]... Mais d'un autre côté, l'abstinence est bonne : elle a ses lettres de noblesse, chez tous les Anciens, et naturellement chez saint Norbert.

La Bibliothèque de www.mondaye.com

L'auteur du Catechismus n'essaie pas de répertorier les aliments, de proposer des menus, de discuter les quantités. Son attention se porte sur une seule question, capitale, celle de la viande : le prémontré réformé sera-t-il végétarien, comme son ancêtre des origines de l'Ordre, ou ne le sera-t-il pas ?

Lairuels, qui est un adepte du gouvernement par l'exemple, explique que Norbert a expérimenté sur lui-même toute la dureté de l'abstinence de viande, pour savoir s'il n'imposerait pas sur les autres un joug impossible. Il montre le fondateur de Prémontré en train de scruter l'Évangile, pour tenter d'y découvrir l'usage de viande par Jésus : mais nulle part, hormis pour l'agneau pascal, Jésus ne paraît manger de viande. Il fait des pêches miraculeuses, et multiplie des poissons, pas la viande...[24]

Lairuels avoue aussi que Norbert se proposait de donner à ses chanoines des usages monastiques, et l'abstinence de viande en est un, caractéristique. Il écrit : Même s'il n'a pas rangé ses frères dans l'ordre monastique, mais dans l'ordre canonial, il les a organisés non seulement selon les usages canoniaux, mais aussi selon les austérités monastiques, contre les assauts difficiles et insolents de la chair.

Pour Servais de Lairuels, la viande n'est donc pas mauvaise en soi, mais elle n'est nullement nécessaire au religieux. Pourquoi cela ? Entre caro et carnis, (« viande » et « chair » de la langue latine) il y a évidemment un lien de parenté tout à fait indicatif. Caro roboratur carne, écrit-il.[25] Faut-il traduire : « qui se ressemble s'assemble » ? De fait, Lairuels admet volontiers que les forgerons, les athlètes, les ouvriers du bâtiment usent de la viande, pour donner la force nécessaire à leur corps, mais il demande aux religieux s'ils ont la même nécessité que tous ces gens adonnés aux exercices corporels. Il note : Quant à nous, nous courons et luttons sur un stade et une palestre plus spirituels que corporels, nous nous livrons aux exercices de l'âme plus qu'à ceux du corps, nous armons l'esprit contre la chair, nous sommes tout à soumettre la chair à l'esprit : nous pouvons nous contenter de ces aliments qui vont rendre la bête[26] capable de porter le fardeau, sans la rendre féroce ni récalcitrante[27]. Autrement dit, le religieux tirerait plus d'inconvénient que d'avantage à manger de la viande. C'est que l'abstinence, dit l'abbé de Pont-à-Mousson, n'est pas un mince secours pour la chasteté. Qu'un religieux mange de la viande, c'est comme s'il jetait l'huile sur le feu.

C'est pourquoi la sagesse séculaire des moines a tenté l'aventure de l'abstinence perpétuelle. Lairuels n'ignore pas que depuis environ 130 ans, lorsqu'il écrit ces pages, l'usage de l'abstinence totale de viande a été mitigé par les décrets romains : on sert de la viande dans les réfectoires prémontrés en dehors des 70 jours avant Pâques, des jeûnes prescrits par l'Église, du mercredi, et de quelques vigiles de fêtes de la Vierge. Mais il pense que c'est un pari possible à tenir à nouveau que l'abstinence de viande perpétuelle. Il croit que cela s'inscrit dans l'ensemble des réformes nécessaires, pour restaurer l'Antique rigueur de la vie prémontrée.

6. En guise de conclusion. Dans quel esprit le novice se mettra-t-il donc à table ?

S'il a un peu de jugement et de bonne volonté, le novice peut trouver dans les indications données lors de la station, le moyen de ne pas perdre son âme à table. Mais Lairuels conclut son petit traité de la discipline du réfectoire par une sorte de guide spirituel de la table, dont voici les titres de paragraphe. Rien qu'à ces titres, on verra comment l'ascèse est suggérée à des fins spirituelles, et non pour la prouesse de l'effort, et comment la maîtrise de l'alimentation corporelle peut se faire l'image et le modèle d'une maîtrise générale - une encrateia au sens des moines du Désert - de tous les sens. Dans cette mesure, la table devient un véritable exercice spirituel, un lieu de sagesse.

ANNEXES

Document 1

La Bibliothèque de www.mondaye.com

Pourquoi faut-il bénir la table ?

Servais de Lairuels, Catechismus novitiorum, 1622, « De disciplina refectorii », col.103-104

La bénédiction de la table n'est pas seulement répandue chez les religieux mais chez tous les chrétiens, même si les uns et les autres s'en acquittent avec des mots et des prières différentes. En vérité, dans l'Antiquité païenne déjà, comme en témoigne Plutarque, on mettait la table quotidienne au rang des actions sacrées. Au moment de prendre de la nourriture, on en consacrait les prémisses aux dieux puis, sans désordre ni tumulte, mais avec une sorte de dignité religieuse, s'étant lavé les mains, on se rendait au banquet exactement comme à un repas sacré. Cette conception est encore aujourd'hui celle des chrétiens de bonnes moeurs.

Document 2

Servais de Lairuels, Catechismus Novitiorum, Pont-à-Mousson, 1923

Chapitre « De disciplina refectorii ».

Leçon XIII : Les règles prescrites au novice dans le réfectoire.

1. Que l'esprit n'aille pas perdre les siennes en mourant de faim, si bien que la chute devienne facile.
2. Qu'il fasse attention à tirer du fruit de la lecture
3. Qu'il ne soit pas sans s'émerveiller de recevoir autant de nourriture que les autres.
4. Qu'il abhorre tout à fait le rassasiement
5. Qu'il maîtrise avec soin l'avidité
6. Qu'il ne se plaigne jamais qu'on lui apporte des nourritures moins riches ou moins apprêtées
7. Qu'il songe en lui-même que la petite quantité de nourriture ou de boisson concourt à la santé
8. Sur une table chargée de mets divers, qu'il se tourne toujours vers les plus vils
9. A son entrée au réfectoire, qu'il mette sous les yeux de son esprit le Christ Seigneur, qui préside la table, même si les yeux de chair ne le voient pas
10. Si le goût vient à se fatiguer des austérités du réfectoire, que la force d'âme ne les rejette pas
11. Qu'il fasse attention à ne pas se traiter lui-même comme un médecin mais comme un religieux
12. Qu'il se propose, à chaque repas, de retrancher quelque chose à telle ou telle riche nourriture ou boisson - ceci pour la gloire de Dieu, pour le soulagement des pauvres, ou par mortification, ou pour trancher dans les imperfections qui pullulent, ou encore pour acquérir, par ces nombreux petits actes répétés, l'habitude de la tempérance. Qu'il décide de telle ou telle pénitence, qu'il accomplira lorsqu'il n'aura pas satisfait à son propos
13. Qu'il offre à Dieu fréquemment toute la violence qu'il se fait en acquérant l'habitude de la tempérance
14. Qu'il considère soigneusement que, toutes choses égales d'ailleurs, que Dieu préfère l'abstinence à la consommation de viande

La Bibliothèque de www.mondaye.com

15. Qu'il pense qu'il est religieux et tenu en tant que tel à la tempérance, sans quoi il n'est pas de chasteté - l'autre moitié du religieux

16. Qu'il se garde, s'il survient quelque petite maladie, de retourner aux marmites de délices. Qu'il ne perde pas courage, même s'il n'a pas l'impression d'avancer beaucoup dans la tempérance[28].

[1] Il n'existe à ma connaissance aucune étude de ce genre, spécifique à la discipline du réfectoire. Pour les généralités concernant les statuts anciens, il suffit ici de renvoyer à *Les statuts de Prémontré au XIIe siècle*, intr. Texte et tables par P.F.Lefèvre et W.M.Grauwen,, *Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium*, fasc. 12, Averbode, 1978, où l'on trouvera les indications bibliographiques nécessaires.

[2] Abbé général de 1596 - il succède à Jean Despruets - jusqu'en 1613. Il choisit dès 1597 comme vicaire général Servais de Lairuels, profès de S.Paul de Verdun qui allait devenir en 1599 coadjuteur puis abbé de Ste Marie aux Bois, d'où partirait la « réforme de Lorraine ». L'ouvrage de référence, quoiqu'inachevé, est le livre d'E.Delcambre, *Servais de Lairuels et la réforme des prémontrés*, avec une importante préface de P.Marot, *Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium*, fasc.5, Averbode, 1964. Voir aussi le portrait dressé par B.Ardura, dans *Prémontrés, histoire et spiritualité*, C.E.R.C.O.R., « Travaux et recherches n°7 », Saint-Etienne, 1995, p. 227-239.

[3] Il y eut plusieurs moultures, à partir de 1605. Ces nouveaux Statuts occupèrent beaucoup les chapitres de 1619, 1622, 1627. En 1628, parut une version presque définitive. Voir N.J.Weyns, « La réforme des Prémontrés aux XVIIe et XVIIIe siècles » *Anal.Praem.* XLVI, 1970, p. 5-51.

[4] *Optica Regularium*, p.47. Je cite l'édition de Pont-à-Mousson de 1603.

[5] Le *Tractatus de Disciplina Refectorii* occupe les Leçons VIII à XVII du *Catechismus*, je cite l'édition de 1623, t. 2, col. 97 à 192 .

[6] *Les Statuts de 1630*, dist.1, chap.XII. Je cite l'édition d'Averbode, 1898, p. 32.

[7] Certaines éditions des Statuts (par ex. *Statuta renovata*, 1628) précisent que le *cymbalum* est suspendu aliqua in ambitu iuxta refectorium : quelque part dans un coin (un angle) le long du réfectoire.

[8] Lairuels cite un texte de Pierre le Vénéral (Lib. Mir.1, cap. 12) où l'abbé de Cluny raconte une histoire de démons mis en fuite par la cloche sonnée par le prieur.

[9] Les statuts disent : *ablutis manibus* (dist.1, chap.XII). Servais a une version : *ablutis manibus et detersis* : on lave et on essuie ! (*Optica*, p. 102).

[10] *Optica*, p. 102

[11] *Optica*, p. 102. Thomas de Kempen - *insignem illum canonicum regularem*, dit Lairuels, qui le pratique beaucoup - parle de cette question dans le *Liber de disciplina claustralium*, chap. 6.

[12] L'expression des Statuts « *nudantes capita sua* » suggère qu'ils avaient le capuchon rabattu sur les oreilles pendant la station.

[13] *Le documentum quartum*, col. 103-108.

[14] *Catechismus*, col. 108.

[15] Lairuels, conformément à une ancienne tradition apologétique chrétienne, mêle aux exempla chrétiens, ici comme ailleurs, des références païennes. Il prend pour la table, l'exemple des Mèdes et des Perses - et de bien d'autres peuples, au témoignage

La Bibliothèque de www.mondaye.com

d'Origène (il renvoie au commentaire sur Job, 3) - qui pratiquent le silence à table et tiennent pour des sauvages ceux qui bavardent en mangeant.

[16] Le registre de la *scurrilitas* (bouffonnerie, plaisanterie) est indécent au monastère, dans l'esprit de Lairuels, et il offense la gravitas nécessaire au genre de vie adoptée par les religieux.

[17] Lairuels, on le sait, était ami du réformateur bénédictin Dom Didier de la Cour, avec qui il avait été étudiant en théologie à l'université des Jésuites de Pont-à-Mousson. Il a gardé toujours un œil sur la réforme bénédictine lorraine ; dans le Catéchisme, il y fait plusieurs allusions. Il a manifestement ici le texte du chapitre de Saint-Vanne sous les yeux, il cite : *Quoties superior lectorem arguerit, aut ex suggestu liber ceciderit, aut ipse lector insolitum strepitum ediderit, vel titulum aut aliud quippiam omiserit, lectione absoluta, confestim in genua procumbet in medio refectorii usque ad signum superioris.*

[18] *Dist.1, chap. XII, § 8-10*

[19] Les Statuts de 1630 prévoient que l'abbé peut donner « colloque » une fois la semaine- mais une fois seulement et à un seul des repas (*dist.1, chap. XII, § 18*).

[20] *Catechismus, col. 113*

[21] Celui de Saint-Martin de Laon mesurait 34,45 m x 8,10 m, celui de Cuisy : 33,15 m x 9,75 m.

[22] Philippe Bonnet (*Les constructions de l'Ordre de Prémontré en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie, N°15, 1983, p.81*) cite le cas de Flabémont qui avait « deux réfectoires, l'un en forme de poëse pour l'hyver, l'autre qui est fort beau et spatieux pour l'esté » (B.M. Nancy, ms. 995, t.II, f° 187).

[23] Cette phrase forme le titre-même du chapitre sur le jeûne dans le *Catechismus, col. 119-120*

[24] *Ibidem, col. 122*

[25] *Ibidem, col. 119*

[26] Lairuels dit exactement : *asellum nostrum*.

[27] *Ibidem, col. 120*

[28] *Ibidem, col. 142 sv.*